



7669 - Comment traiter un mari qui regarde des films pornographiques et ne respecte pas les droits de sa femme ?

question

Le problème est que mon mari me méprise depuis des années et ne respecte pas mon droit physique et ne me donne même pas un baiser. En plus, il regarde des films pornographiques. J'ai des enfants et je crois que le divorce ne serait pas une solution à cause d'eux. Quelle solution ? faudrait-il adopter ? Je suis très gênée d'avoir à parler de ces choses avec lui.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, ne soyez pas gênée, ô soeur musulmane, de parler avec votre mari et de lui donner des conseils à propos de ces affaires. Car la conversation peut s'avérer plus utile et plus apte à amener une solution. Sermonnez-le, dites lui des paroles touchantes, rappelez-lui le châtiment d'Allah et Sa colère, faites-lui peur du châtiment de la géhenne, rappelez-lui sa grande responsabilité à l'égard de la famille, notamment les enfants : «Vous êtes tous des bergers, et vous êtes tous responsables de vos troupeaux. L'homme est responsable chez lui et sera interrogé à propos de sa responsabilité.

Il est de votre droit de l'informer que son comportement à votre égard implique désobéissance et péché et que regarder ces mauvais films l'éloigne d'Allah et de sa mention. Peut être deviendra-t-il plus souple. Peut-être acceptera-t-il le sermon. Répétez conseils et sermons de façon sage et conforme à l'intérêt.

S'il ne vous répond, pas, demandez l'aide de ceux dont le discours pourrait avoir un impact positif sur lui comme les gens de savoir, de religion et de piété ou ses proches ou ses amis qui ont une influence sur lui.

Deuxièmement, essayez de lui faire écouter des cassettes contenant des discours et des sermons



touchant. Faites cela directement ou indirectement; offrez-lui certains livres islamiques. Peut-être son coeur s'adoucirait-il de sorte qu'il accepte la vérité.

Troisièmement, si tout cela s'avère inutile, faites désigner un arbitre issu de votre famille et un arbitre issu de sa famille choisis tous les deux parmi ceux dont on espère que leur intervention pourrait améliorer vos relations et l'éloigner du mal; des péchés et de la perle.

Faites en sorte que les arbitres soient des pieux conformément aux propos du Très Haut : **Si vous craignez le désaccord entre les deux (époux), envoyez alors un arbitre de sa famille à lui, et un arbitre de sa famille à elle. Si les deux veulent la réconciliation, Allah rétablira l'entente entre eux. Allah est certes, Omniscient et Parfaitement Connaisseur.** (Coran, 4 :35).

Si ces deux arbitres veulent vous réconcilier, nous demandons à Allah de les assister à accomplir le bien et à aller dans le sens de l'obéissance et de vous réunir de la meilleure manière qu'un couple puisse espérer.

Quatrièmement, si les deux arbitres n'ont pas décidé dans le sens d'une parfaite réconciliation entre vous, détournes-vous de lui, si vous êtes capables de rester patiente et de supporter (l'absence de rapport).

La solution suivante est qu'il a épousé une autre femme et que vous restiez avec lui même sans droit au lit -, à condition qu'il abandonne les péchés et que vous restiez avec vos enfants auprès de lui et qu'il assure votre dépense. Cela ne représente aucun inconvénient en vertu des propos du Très Haut; **Et si une femme craint de son mari abandon ou indifférence, alors ce n'est pas un péché, pour les deux s'ils se réconcilient, par un compromis quelconque, et la réconciliation est meilleure, puisque les âmes sont portées à la laderie. Mais si vous agissez en bien et vous êtes pieux... Allah est, certes, Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites.** (Coran, 4 : 128). Une des significations du terme islah est de renoncer à son tour au profit de sa coépouse en contrepartie du maintien du lien conjugal.

Aïcha a dit : « Quand Sawda bint Zam'a vieillit, elle offrit son tour à Aïcha et le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) transféra le tour de Sawda à Aïcha. (rapporté par Boukhari



(4914) et Mouslim (1463). Sawda (P.A.a) était l'une des femmes du Messager d'Allah (bénédition et Salut soient sur Lui.)

S'il n'est pas possible de vous entendre sur cette solution ou une autre similaire et que vous puissiez pas continuer à endurer la situation, il ne faudra pas recourir au divorce avant d'être sûre que les méfaits du maintien de votre lien avec cet homme sont plus importants que ceux résultant de la séparation. Dans ce cas-là, nous arrivons aux propos du Très Haut : **Si les deux se séparent, Allah de par Sa largesse, accordera à chacun d' eux un autre destin. Et Allah est plein de largesses et parfaitement Sage.** (Coran, 4: 130).

La complexité de votre cas vous fait obligation de vous réfugier à Allah et de demander qu'Il vous assiste et vous aide à prendre la bonne décision. Nous vous rappelons encore une fois que le fait de donner des conseils à son mari est un devoir dans tous les cas. Puisse Allah vous garder et vous préserver.